

COMITE DIRECTEUR n°6 du 24 juin 2019

Décision n°6-1. Approbation du compte rendu du comité directeur du 12 avril 2019.

Le compte-rendu est approuvé.

Le comité directeur retient le principe que les relevés de décision sont préparés en séance et validés durant la semaine suivante.

Décision n°6-2. Evolution du calendrier de la Flotte 2019.

Le comité directeur valide les évolutions du calendrier présentées par la direction de la flotte portées sur le calendrier 2019-v33.

Décision n°6-3. Projet de calendrier 2020.

Le comité directeur donne accord à la direction de la flotte pour continuer l'instruction du calendrier de l'année 2020, sur la base du projet 2020-04-C, sous réserve de la confirmation d'ici l'automne 2019 des hypothèses économiques retenues pour l'établissement de ce projet de calendrier. Cette programmation est en effet conditionnelle au budget qui sera alloué à Ifremer au titre de la flotte et est susceptible d'ajustements conjoncturels de nature opérationnelle et technique.

Décision n°6-4. Critères et modalités d'évaluation des campagnes (ERC, ANR...).

Concernant les campagnes associées à des ERC, ou dont le projet scientifique a été évalué tout ou partie dans un autre cadre (ANR, projet européen...), le comité directeur souhaite éviter les doubles évaluations. Il veut également éviter la multiplication des cas particuliers. Il est décidé :

1. Les textes d'appel à propositions seront modifiés afin de demander aux porteurs d'une ERC ou d'une ANR de joindre en annexe le projet ERC ou ANR soumis ou son résumé, ceci afin de permettre une évaluation en connaissance de cause.
2. Un texte de référence complémentaire aux documents existants (cahier des charges de la programmation, mandats des commissions) précisant les rôles de chacun (Commissions, Codir, DFO), les règles de classements P1 et P2, de programmation, et de recours au comité directeur de la flotte sera préparé par la DFO en lien avec les bureaux des commissions pour approbation lors du comité directeur n°7.

Décision n°6-5. Plan d'évolution de la flotte. Perspectives de financement.

Les établissements représentés au comité directeur de la TGIR Flotte (CNRS, Ifremer, IRD et Réseau des Universités Marines) valident unanimement la note 2019.21 « Plan de renouvellement de la flotte » et invitent le Président de l'Ifremer à la transmettre au MESRI.

Décision n°6-6. Fonds de soutien aux campagnes

Le fonds de soutien aux campagnes de la TGIR flotte sera remplacé dès 2020 par un « fonds mutualisé d'accompagnement financier des campagnes ». Ce fonds abondé en 2020 par le CNRS (200k€), l'Ifremer (200k€) et l'IRD (50k€) devra progressivement être financé par l'ensemble des organismes bénéficiaires : le MNHN et le Réseau des Universités Marines seront ainsi sollicités.

Pour éviter de perturber la préparation des campagnes 2020, les modalités, le calendrier de soumission, d'évaluation et d'arbitrage des demandes 2020 sont inchangés par rapport à la pratique actuelle.

Décision n°6-7. Rapport annuel 2018 et site flotte

Le comité directeur approuve le projet de rapport annuel 2018 de la TGIR Flotte moyennant les remarques transmises en séance à la direction de la flotte, et donne accord pour l'ouverture au 1^{er} juillet du nouveau site internet de la flotte

Décision n°6-8. Conventions d'embarquement et APA

Le projet de convention d'embarquement transmis au comité directeur est approuvé par l'Ifremer et l'IRD. Le CNRS réserve sa réponse. Un retour est demandé au plus tard pour le 1^{er} octobre, date à partir de laquelle les projets de conventions des campagnes 2020 seront adressés par la DFO, pour signature, aux organismes ou établissements dont dépendent les chefs de mission 2020.

Décision n°6-9. Taux de sélection des campagnes

Le MESRI demande qu'un dossier documentant le taux de sélection des campagnes par les commissions lui soit soumis pour la rentrée. Ce document sera produit par DFO/DA et les Présidents de commissions.